

## Concours de recrutement :

### **SUD éducation demande des clarifications et toutes les garanties nécessaires pour les candidat-e-s**

*À la suite du discours d'Emmanuel Macron sur la poursuite du confinement et la fermeture des établissements d'enseignement supérieur, Jean-Michel Blanquer a multiplié les déclarations équivoques et contradictoires au sujet des concours de recrutement dans l'Éducation nationale, qui concernent 256 377 candidat-e-s.*

#### Concours de recrutement externe et du troisième concours

Dans le cas des concours pour lesquels aucune épreuve n'a encore été passée, le ministre Blanquer a annoncé que le concours serait réduit aux épreuves écrites, entre juin et juillet. Cela concerne notamment le CRPE, le Capes, le CAPLP, et certaines disciplines pour l'agrégation.

Le ministre a annoncé que la titularisation des fonctionnaires-stagiaires comporterait une épreuve orale, dont les contours ne sont pas définis.

Pour SUD éducation, il est évident que cet oral ne saurait prendre la forme d'un oral de concours pour des personnels qui auront déjà exercé le métier durant une année entière. De plus l'année de stage est déjà une année très chargée, il n'est pas acceptable d'augmenter encore plus la charge de travail des stagiaires avec un oral à préparer en plus.

Le ministère ne doit pas tirer prétexte de la situation exceptionnelle pour permettre la constitution d'un vivier de stagiaires menacé-e-s de licenciement. Tous les moyens doivent être mis en œuvre en terme de formation sur temps de travail pour leur permettre une prise de fonction facilitée et leur titularisation en fin d'année.

Dans le cas des concours dont une partie des épreuves écrites a déjà été passée, le ministre veut faire passer les épreuves orales d'admission en juin/juillet. Au-delà du caractère qui semble irresponsable à ce stade d'anticiper une passation d'épreuves orales en juin, cette décision soulève de nombreuses questions.

Habituellement, ces épreuves orales sont centralisées sur quelques sites au niveau national. Or, il faut en effet d'emblée noter que les hébergements et la restauration seront impossibles, puisque l'on sait d'ores et déjà que les hôtels et restaurants seront fermés jusqu'à la mi-

juillet. Pour couper court à cette critique le ministre vante l'utilisation des moyens de visio-conférence. Chacun-e aura compris que les inégalités d'accès aux moyens techniques, les risques de coupure de la connexion, l'impossibilité de vérifier l'honnêteté de l'épreuve ne pourront pas être garanties. Il s'agit bien d'une nouvelle rodomontade du ministre Blanquer, qui n'est en mesure d'apporter aucune garantie aux candidat-e-s. Cette décision montre le peu de respect du ministre à l'égard de l'investissement fourni par les candidat-e-s tout au long de l'année.

Pour SUD éducation, la solution pragmatique qui s'impose est simplement d'annuler les épreuves orales et de pourvoir tous les postes sur la base des résultats écrits.

### **Concours internes**

En ce qui concerne les concours internes, les épreuves qui n'ont pu être passées sont reportées à la rentrée en septembre.

Là encore, les inquiétudes se font jour. Cela signifie que les lauréat-es ne pourront prendre leur poste à la rentrée dans le cas de personnels non-enseignants qui passeraient les concours d'enseignement. Une arrivée en cours d'année compliquerait en effet singulièrement l'entrée dans le métier des personnels. SUD éducation demande à ce que la question de la prise de poste soit clarifiée rapidement.

**L'improvisation du ministre sur la question des concours est manifeste : SUD éducation exige que les garanties nécessaires soient apportées sans délai aux candidat-e-s d'un traitement équitable qui mette fin à l'angoisse de l'incertitude des candidat-e-s.**